



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 38/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE PEINTURE POUR LA RÉNOVATION D'UN LOCAL COMMERCIAL – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Considérant que le décret 2022-1683 du 28/12/2022 autorise les acheteurs à conclure des marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT
- Vu la nécessité de procéder à la rénovation d'un local commercial afin qu'une société puisse intégrer le local, la commune fait appel à une entreprise pour des travaux de peinture.

APPROUVE l'attribution du marché de travaux de peinture pour la rénovation d'un local commercial à l'entreprise SARL CAMEL représentée par Monsieur Serge CAMEL, en qualité de gérant dont le siège est situé 20 impasse Emeri – 13510 EGUILLES.

DIT que la commune règlera la somme de 1 873.30 € HT soit un montant TTC de 2 247.96 € à ladite société.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 mai 2023

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 15/05/23
Et de la publication ou notification le 15/05/23

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230511-DEC_38_23-D